

Communiqué de presse

30 mai 2016

**CONFISCATION PAR L'ETAT
DES RESSOURCES DES COLLECTIVITES :
OUI A UNE SOLIDARITE RAISONNEE,
NON A UN APPAUVRISSEMENT GENERALISE !**

*La communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et les 4 communes qui la composent viennent de recevoir la notification de leur contribution 2016 au F.P.I.C. - Fonds de péréquation intercommunal mis en place à partir de 2012 : contrairement aux prévisions, **l'alourdissement du prélèvement est beaucoup plus sévère que prévu, puisque il dépassera les 3 M d'euros cette année**, à comparer avec une prévision à 2,7 M, dans un mouvement exponentiel et incontrôlé de croissance (rappel : ce prélèvement était limité à 350 000 euros en 2012).*

***Cette aggravation** a suscité la réaction suivante d'Eric FOURNIER, président de la C.C.V.C.M.B. et vice-président du conseil régional :*

« Les élus de la vallée de Chamonix ont parfaitement conscience de l'utilité d'une solidarité raisonnée entre territoires afin de compenser les inégalités de situation existantes.

Ce que nous déplorons, c'est **la violence de la démarche imposée par le gouvernement**, car ce prélèvement est d'autant plus insupportable qu'il est aggravé par une **contraction très forte de la DGF** qui, loin d'être un cadeau de l'Etat, vient compenser le coût de transfert de charges imposés par l'Etat aux collectivités au fil des ans.

En additionnant les pertes de ressources liées à la baisse continue de la DGF des 5 collectivités et celles provenant du prélèvement dit de solidarité, **nous avons ainsi déjà calculé que la privation de ressources serait supérieure à 20M d'euros pour le territoire sur la période 2012-2018 !**

Si la tendance se poursuit voire s'aggrave, comme c'est le cas aujourd'hui, nous arriverons **d'ici la fin du mandat à une situation inédite dans l'histoire contemporaine** pour les relations entre pouvoir central et collectivités locales puisque **les ressources affectées à nos collectivités deviendront inférieures au prélèvement qui leur est imposé !**

En subissant cette double peine (baisse de DGF et aggravation du FPIC), les territoires comme le nôtre sont victimes d'un **assèchement progressif de leurs ressources** qui, en l'absence de réaction, conduira à priver progressivement les populations du territoire des investissements nécessaires et de l'accès à certains services importants.

C'est ce qui justifie que nous demandions instamment au gouvernement de réviser à la baisse la trajectoire des prélèvements imposés aux collectivités faute de quoi nous assisterons à **la paralysie de l'action publique locale et à un appauvrissement généralisé des territoires concernés**. Les collectivités de montagne étant principalement concernées, nous nous attacherons à obtenir des garanties d'existence dans le cadre de la **révision de la loi Montagne** promise cet automne et nous appelons les **collectivités impactées à s'associer à notre démarche** ».